

A l'attention de Monsieur le Directeur de l'Agence interdépartementale de Fontainebleau 217bis, rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU

Montgeron, le 9 novembre 2018

Objet : Charte de Sénart et incendie de parcelles sur la commune de Montgeron.

Monsieur le Directeur,

L'association MONTGERON ENVIRONNEMENT, ainsi que vous le savez, est partenaire de l'ONF au titre de la révision de la Charte de Sénart depuis 2013. Nous nous sommes efforcés de collaborer à l'ensemble des réunions que vous organisiez et avons répondu positivement quand vous avez souhaité un investissement plus concret.

Ainsi, à votre demande, nous avons été amenés à proposer en 2014 une première priorisation des actions que vous entendiez mener dans le cadre de la future charte, et ce en dépit de l'insuffisance des éléments mis à notre disposition pour apprécier concrètement l'impact de chaque mesure envisagée. Nous avons, de nouveau, répondu à vos attentes quand vos services ont adressé à l'ensemble des partenaires un projet de charte pour observations et amendements éventuels en 2016. Nous vous avons communiqué, par courriel du 15 mai 2016, les remarques et suggestions qu'appelait ce document de notre part, sans suite aucune. Plus récemment, en septembre et octobre 2017, nous avons participé aux trois groupes de travail que vous avez constitués en vue de reprendre l'ensemble de ces priorisations sur des bases de réflexion renouvelées avec le nouveau chef de projet, madame Gaétane Hay.

Vous aviez prévu de nous faire un retour en janvier 2018 sur nos propositions après consultation du conseil départemental et de nouvelles réunions des groupes de travail devaient être organisées en mars 2018. Enfin, après un dernier groupe de travail spécialement consacré aux élus, un plan d'actions devait être validé par le comité de pilotage de la charte de Sénart en mai /juin 2018. Aucune suite n'a été donnée à ces projets, les travaux ont été suspendus sine die, et le comité de révision de la charte n'a pas été réuni en 2018 contrairement aux années précédentes.

Il résulte de ces atermoiements réitérés au fil des cinq dernières années que nous sommes toujours en attente de la version définitive de la nouvelle charte de Sénart. Nous appelons donc de nouveau votre attention sur ce sujet et souhaiterions connaître -enfin- votre agenda de présentation de la charte définitive à vos partenaires, collectivités et associations qui sont, je le rappelle, signataires de ce document fondateur.

L'importance de la finalisation d'une contractualisation entre l'ONF et ses partenaires revêt une actualité accrue au regard des événements récents qui ont affecté le massif de Sénart: l'incendie criminel de plusieurs parcelles dans le secteur de Montgeron. Nous rappelons que ces parcelles avaient déjà été dévastées par le feu le 26 juillet 2006 (90 ha).

En qualité de montgeronnais, usagers de la forêt et de partenaires de l'ONF, nous nous sentons particulièrement affectés par cette tragédie écologique qui concerne non seulement les collectivités riveraines, mais aussi tout le sud est francilien.

Entendant nous investir, une fois de plus, comme force de proposition, nous souhaitons que cette catastrophe soit l'occasion de la prise de conscience par le public du fait que ce patrimoine naturel, par son enclavement dans la ville, représente aujourd'hui l'un des rares vestiges des vastes espaces forestiers qui couvraient autrefois ce territoire, qu'il est vivant, donc fragile, et susceptible de disparaitre sous les coups de boutoir qu'on lui inflige en permanence (exploitation du bois, détérioration des sols par de lourds engins, incendies à répétition,...)

La reforestation de la zone incendiée pourrait faire l'objet d'un « grand chantier pédagogique nature » qui permettrait l'observation et l'expérimentation de la replantation par les citoyens et, l'accélération de la restauration de notre patrimoine forestier. En effet, nous estimons qu'il ne suffit pas dans le cas présent d'abandonner la reforestation uniquement aux bons soins de la nature, mais l'assister pour l'accélérer et permettre que ces parcelles deviennent à l'avenir moins vulnérables aux incendies.

La participation aux travaux (collecte des glands, des châtaignes, des samares et des fruits de hêtre, replantation des parcelles incendiées ...), sous l'autorité de l'ONF auquel il appartient de déterminer les règles et l'organisation de ce vaste chantier, des nombreux amoureux de la forêt est possible et nécessaire. Elle permettrait en particulier de sensibiliser les enfants et adolescents d'âge scolaire de la commune de Montgeron à la protection de ce patrimoine dont ils seront à leur tour les garants. Pour réaliser ce projet dans de bonnes conditions l'exploitation commerciale du bois serait définitivement interdite dans un très large périmètre.

Dans l'immédiat nous allons appeler le public sensibilisé aux problématiques environnementales à répondre une telle initiative citoyenne. Nous espérons que vous nous soutiendrez dans cette entreprise et attendons avec impatience de vous rencontrer pour construire en commun un projet rapidement opérationnel.

Vouillez agréer	Mancieur la Directeur	l'expression de notre	sincère considération
veumez agreer.	. Monsieur le Directeur	i expression de noire	: Sincere consideration.

Le Président,

Jacques de Milleret

Copie:

- Monsieur François Durovray, Président du conseil départemental de l'Essonne
- Madame Sylvie Carillon, Maire de Montgeron